MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-295: « CONCERNANT LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021 » CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL.

LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2022 SE TIENDRONT LE **LUNDI** ET/OU **LE MARDI** ET DÉBUTERONT À **20 HEURES** COMME SUIT :

- 10 janvier (2e lundi)
- 7 mars
- 2 mai
- 4 juillet
- 7 septembre (mardi)
- 7 novembre
- 7 février
- 4 avril
- 6 juin
- 8 août (2e lundi)
- 3 octobre
- 5 décembre

COPIE DE CETTE RÉSOLUTION EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 7e jour de décembre de l'an deux mille dix-vingt-et-un (07/12/21).

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière